

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 JUIN 2023**

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 5  
**Rappel des dates** : Convocation : 09/06/2023 - Affichage : 09/06/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Sillé le Philippe sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		Pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 13/06/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 13/06/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie	X		
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 13/06/2023	
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 12/06/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Jean-Michel ROYER - 14/06/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

**Objet : Espace Naturel Sensible de la Belle Inutile**

**Délibération n° 2023-094**

La Communauté de communes a confié au Conservatoire d'Espaces Naturels – CEN - des Pays de la Loire, l'élaboration d'un plan de gestion de l'espace naturel sensible de La Belle Inutile à Montfort-le-Gesnois.

Celui-ci identifie 5 enjeux :

- Améliorer la connaissance et suivre l'évolution de la biodiversité sur le site
- Identifier les enjeux biodiversité et les corridors écologiques à proximité du site
- Maintenir une mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable à la conservation des enjeux faune/flore et des végétations
- Valoriser le site et améliorer ses capacités d'accueil du public
- Coordination et administratif

Un programme d'actions chiffré est proposé pour la période 2023 - 2027. Une ouverture au public avec la mise en place de panneaux pédagogiques est envisagée dès cette année de manière temporaire sur la période du 15 juin au 15 juillet. En terme de communication, la dénomination « **Espace Naturel Sensible** » **Les Sittelles** semble devoir être privilégiée à l'acronyme ZNIEFF La Belle Inutile non évocateur pour le grand public.

**Le Conseil communautaire,**

Vu le rapport du Vice-président en charge de l'environnement,

Après en avoir délibéré :

- Valide le changement d'appellation du site en « Espace Naturel Sensible Les Sittelles»
- Approuve le plan de gestion proposé par le CEN des Pays de la Loire pour la période 2023-2027, ainsi que le plan d'actions et la programmation budgétaire qui en découlent.
- Décide d'une ouverture temporaire sur la période 15 juin / 15 juillet 2023 avec la mise en place de panneaux pédagogiques, afin de faire connaître le site et l'ouvrir au grand public dès cette année.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 20 juin 2023,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ha Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....